

ARRÊTÉ N° 2022-1524 du 7 juillet 2022
portant modification de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés
du département de la Meuse

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Territoriale,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Madame Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse,

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, titre 1^{er}, article 1^{er}, modifié par le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013, relatif à la désignation de médecins agréés modifié,

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-994 du 7 juin 2022 portant modification de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du département de la Meuse pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

VU la candidature du Dr DESSE Jean-Daniel en date du 4 juillet 2022,

SUR proposition de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral n° 2022-994 du 7 juin 2022 est abrogé.

ARTICLE 2 : La liste des médecins agréés du département de la Meuse est fixée en annexe.

ARTICLE 3 : L'agrément est valable du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté sera remise à chaque médecin concerné, à Mme la présidente du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins et à M. le président du syndicat CSMF.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut fait l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nancy dans le délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est dont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Meuse.

**Annexe à l'arrêté n° 2022-1524 du 7 juillet 2022
Modifiant la liste des médecins agréés du département de la Meuse**

MÉDECINS GÉNÉRALISTES			
CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	ANCIAUX Patrick	14 rue des Champs	CHARNY-SUR-MEUSE
M. le Docteur	AUBERTIN Brice	3 rue des Tanneries	VAUCOULEURS
M. le Docteur	BEMER Vincent	17 rue Saint Louis	VERDUN
M. le Docteur	DESSE Jean-Daniel		
M. le Docteur	FANJEAUX Éric	44 rue André Theuriet	BAR-LE-DUC
M. le Docteur	FANJEAUX Jean-Charles	44 rue André Theuriet	BAR-LE-DUC
M. le Docteur	FREMONT Bruno	CH Saint Nicolas 2 rue d'Anthouard	VERDUN
M. le Docteur	GONNAND Laure-Isabelle	24 bis rue Thiers	CLERMONT-EN-ARGONNE
M. le Docteur	GREFF Jean-François	23 rue d'Anthouard	VERDUN
M. le Docteur	JEANSON Hervé	3 bis Place de la Corvée	GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU
M. le Docteur	JULIAC Thierry	24 bis Grande rue	PAGNY-SUR-MEUSE
M. le Docteur	HUBERT Jean-Marie	9 Chemin du Mont	SPINCOURT
M. le Docteur	LEGER Olivier	1 Place de la Nation	VERDUN
M. le Docteur	MARTIN Philippe	2 Place Jean Bérain	SAINTE-MIHIEL
Mme le Docteur	MAURICE-SOUDIEU Dominique	52 rue du Général de Gaulle	BELLEVILLE-SUR-MEUSE
M. le Docteur	MENOUX Dominique		
Mme le Docteur	MULET Pascale	1 Place de la Libération	VERDUN
M. le Docteur	MUNIER Gilles	3 rue du Clos de Jardin-Fontaine	THIERVILLE-SUR-MEUSE
M. le Docteur	OLIVIER Gérard	15 rue Pasteur	STENAY
M. le Docteur	PANEK Roger	17 rue des Ducs	BAR-LE-DUC
M. le Docteur	POIRAT Alain	4 rue de la Californie	VERDUN
Mme le Docteur	RIFF Maria	38 rue Alphonse Verneau	COMMERCY
M. le Docteur	ROBIN Nicolas	43 rue des Ducs	BAR-LE-DUC
Mme le Docteur	ROBIN Véronique	43 rue des Ducs	BAR-LE-DUC
M. le Docteur	SPOR Sylvain	9 Chemin du Mont	SPINCOURT
M. le Docteur	THILL Jean-Charles	3 rue des Tanneries	VAUCOULEURS
Mme le Docteur	VISAT-DUPUIS Rachel	4 rue Pasteur	ÉTAIN
M. le Docteur	WERNER Bruno	1 rue Simone Veil	VOID-VACON

MÉDECIN GÉNÉRALISTE AVEC UNE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE HANDICAP

CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	FANJEAUX Jean-Charles	44 rue André Theuriet	BAR-LE-DUC

MÉDECINS SPÉCIALISTES

CIVILITE	NOM Prénom	SPÉCIALITÉS - ADRESSE
M. le Docteur	BERREDJEM Ali	gastro-entérologie - Polyclinique - 53 route de Behonne BAR-LE-DUC
M. le Docteur	CORNU Jean-Claude	pneumo-phtisiologie - Centre Hospitalier VERDUN
M. le Docteur	EVON Philippe	médecine interne pneumologie - Centre Hospitalier BAR-LE-DUC
Mme le Docteur	LOISO Sînzîana Veronica	psychiatrie - CHS 36 rue de Bar à FAINS-VÉEL
M. le Docteur	SAMHANI Kaddour	rhumatologie - 49 rue Rousseau BAR-LE-DUC

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

Délais et voies de recours (application des articles L. 411-2 du Code des relations entre le public et l'administration et R. 421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours administratif (recours gracieux, adressée à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc) ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de la santé et de la prévention, 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5 place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr » .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.

